

POLITIQUE SANITAIRE

**ÉLABORÉE PAR
LES MEMBRES DU
COMITÉ DE SANTÉ**

**CENTRE D'INSÉMINATION PORCINE DU
QUÉBEC (CIPQ) INC.**

POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES MEMBRES	4
POLITIQUE SANITAIRE.....	5
PRÉAMBULE.....	5
POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.....	6
GÉNÉRALITÉS.....	6
MESURES DE PROTECTION SANITAIRE.....	6
PROGRAMME DE MÉDECINE PRÉVENTIVE.....	10
MÉDICATION.....	10
QUARANTAINE.....	10
MOULÉE MÉDICAMENTÉE.....	10
VERRATERIE : AUX 6 MOIS.....	10
DÉPISTAGE SANITAIRE EN VERRATERIE POUR LES CENTRES ACCRÉDITÉS À L'EXPORTATION.....	11
NÉCROPSIE.....	11
BACTÉRIOLOGIE DE LA SEMENCE.....	11
SURVEILLANCE SANITAIRE	12
LE VERRATIER.....	12
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE PRATICIEN.....	12
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC.....	12
PROCÉDURE D'ADMISSION EN QUARANTAINE.....	13
EXAMEN CLINIQUE DE L'ÉLEVAGE FOURNISSEUR.....	13
DÉPISTAGE SANITAIRE DES VERRATS EN ISOLEMENT CHEZ L'ÉLEVAGE FOURNISSEUR.....	14
PROCÉDURE D'ADMISSION EN VERRATERIE	15
DÉPISTAGE SANITAIRE.....	15
PROCÉDURE DE DÉPISTAGE EN VERRATERIE	16
POLITIQUE SANITAIRE D'ACHAT	16
PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DONT LES ÉLEVAGES SONT SUIVIS PAR LE CDPQ INC.....	17

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC. OU LA PERSONNE DÉSIGNÉE	17
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ACCRÉDITÉ	17
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU CDPQ	18
PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DE PROVENANCE HORS QUÉBEC OU D'ÉLEVAGES NON SUIVIS PAR LE CDPQ INC.	19
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC. OU LA PERSONNE DÉSIGNÉE	19
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU CDPQ	19

ANNEXE I

AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS	ANNEXE I
---	----------

ANNEXE II

ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE LA SEMENCE	ANNEXE II
OBJECTIFS	ANNEXE II
SEMENCE DILUÉE	ANNEXE II
ÉCHANTILLONNAGE.....	ANNEXE II

ANNEXE III

POLITIQUE D'URGENCE	ANNEXE III
FICHE SANTÉ	ANNEXE III

ANNEXE IV

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SANITAIRE	ANNEXE IV
---	-----------

ANNEXE V

ATTESTATION SANITAIRE	ANNEXE V
-----------------------------	----------

ANNEXE VI

PROTOCOLE POUR LE TRANSPORT DE VERRATS	ANNEXE VI
--	-----------

LISTE DES MEMBRES
COMITÉ DE SANTÉ DU CIPQ INC.

- **Dre Brigitte Boucher**
4 270, avenue Lefebvre
Bécancour (Québec) G9H 1X1

- **Dr Christian Klopfenstein m.v.**
Centre de développement du porc du Québec inc.
2 795, Boul. Laurier, bureau 340
Ste-Foy (Québec) G1V 4M7

- **Dre Marie-Claude Poulin, m.v.**
1265 Avenue Oak
Québec (Québec) G1T 1Z5

- **Ronald Drapeau, agr.**
Centre d'insémination porcine du
Québec (CIPQ) inc.
1 485, St-Aimé
Saint-Lambert (Québec) G0S 2W0

- **Dre Marie-Claude Germain, m.v.**
Shur-Gain
652, Rte du Moulin
St-Hugues (Québec) J0H 1N0

- **Dr Martin Bonneau, m.v.**
Demeter Services Vétérinaires inc.
845, Marie-Victorin, local 38
Lévis (Québec) G7A 3S8

- **Dre Manon St-Hilaire, m.v.**
922, rue des Merisiers
St-Jean Chrysostome (Québec) G6Z 3G3

Préambule

Bien que l'insémination artificielle constitue un des moyens les plus sûrs d'assurer la reproduction des troupeaux porcins, la semence de verrat, à l'instar de celle des autres espèces animales, peut représenter un risque potentiel de diffusion de maladies infectieuses dans les élevages, compte tenu que plusieurs agents pathogènes peuvent résister (résistent) aux antibiotiques ajoutés au dilueur utilisé et qu'il n'y a aucune façon d'éliminer la présence des virus autre que la prévention rigoureuse et le contrôle des facteurs de risques.

Malheureusement, dans plusieurs cas, la littérature scientifique est avare d'informations, tant en ce qui concerne la possibilité de retrouver tel ou tel agent infectieux dans la semence, que la transmission par celle-ci des maladies causées par ces agents ; cela nous oblige donc à recourir à la prudence.

En dépit du très faible risque de diffusion de maladies, nous croyons que l'insémination artificielle représente un moyen très sécuritaire pour procéder à la reproduction du troupeau, sans risquer de compromettre le statut sanitaire de cet élevage. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'ensemble des intervenants en santé animale encourage le recours à l'insémination artificielle.

Les membres du comité de santé du Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. ont élaboré une politique sanitaire pour minimiser le risque de diffusion de maladies. Cette politique est révisée annuellement ou plus souvent si la situation l'exige.

La présente version a été mise à jour le 14 juillet 2016.

POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.

Généralités

Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. est inscrit au Programme de gestion sanitaire des centres d'insémination artificielle (PGSCIA) du Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ). Dans le cadre de ce programme, un médecin vétérinaire du CDPQ visite l'élevage à tous les six (6) mois. De plus, le CIPQ inc. a retenu les services d'un médecin vétérinaire privé à titre de consultant externe. Le centre est visité à tous les quatre (4) mois par ce dernier et plus si besoin est.

Mesures de protection sanitaire

Afin d'assurer le maintien de l'intégrité sanitaire des verrats en production au CIPQ inc., les mesures de protection sanitaire suivantes sont respectées :

1. Seules les personnes ayant une raison professionnelle de s'introduire dans les verrateries et laboratoires sont autorisées à pénétrer dans la section où logent ces derniers ; ainsi le nombre de contacts extérieurs est limité au maximum.

L'employé(e) travaillant dans les verrateries et/ou quarantaines ainsi que dans les laboratoires du CIPQ inc. doit avoir séjourné, au moins 96 heures au pays avant d'accéder aux verrateries et/ou quarantaines ainsi qu'aux laboratoires du CIPQ inc. Cette période de retrait pourra être révisée à la baisse si le vétérinaire consultant le juge à propos. Il devra suivre à la lettre, les recommandations de l'ACIA. Des dispositions particulières pourront s'appliquer, selon les pays visités. Dans le cas des États-Unis, le délai requis de séjour au pays est de 48 heures.

L'employé(e) ne pourra travailler en contact direct avec des porcs dans un lieu autre que le CIPQ inc.

Le personnel administratif est localisé à l'extérieur des bâtiments attenants les verrateries et les laboratoires.

Toutes ces personnes doivent respecter un délai de 36 heures (2 nuits) entre la visite d'un élevage et les sites de production du CIPQ inc. À leur arrivée au site de production elles accèdent à un vestiaire pour chaussures situé à l'extérieur des bâtiments de production, dans lequel une entrée de type danois est aménagée; elles laissent leurs chaussures personnelles à cet endroit et enfilent des bottes (dédiées) propriété du CIPQ, puis accèdent à leur lieu de travail respectif. À cet endroit elles doivent laisser tous leurs vêtements et leurs effets personnels dans un vestiaire aménagé à cette fin, prendre une douche et utiliser les vêtements fournis par le CIPQ inc. Les lunettes doivent être désinfectées dans un contenant dédié à celles-ci, contenant une solution désinfectante. Ces contenants sont présents dans chacune des douches. Les bijoux et chaînettes doivent être retirés avant la douche. À la fin de leur quart de travail, c'est le chemin inverse qui s'effectue.

Afin de faciliter cette démarche, un local spacieux est aménagé pour que les préposé(e)s à la récolte et à l'entretien des verrats disposent de tous les éléments nécessaires à une journée normale de travail : salle de repos, toilette, téléphone, etc. La même orientation s'applique au personnel de laboratoire mais dans des locaux séparés. Aucun saucisson et/ou viande cru ne pourra franchir les centres du CIPQ inc.

2. Tous les vêtements utilisés par les employé(e)s des verrateries et des laboratoires demeurent et sont lavés sur place.

3. Le soin des verrats en quarantaine s'effectue une fois par jour, à la fin de la période de travail. Le/la préposé(e) à cette tâche ne peut revenir aux sites de production du CIPQ inc. après avoir complété les soins des verrats en quarantaine.

L'employé(e) oeuvrant dans les quarantaines du CIPQ inc. devra respecter un délai de trente-six (36) heures (2 nuits) sans contact avec des porcs autres que ceux détenus dans les verrateries du CIPQ inc. Il devra respecter un délai de 12 heures (1 nuit) avant d'accéder aux différents sites de production du CIPQ inc.

4. L'entretien de tous les vêtements de protection utilisés par les employés(es) pour le soin des animaux en quarantaine est confié à une firme privée.
5. Les doses de semence à expédier sont déplacées à l'extérieur des sites de production via un véhicule dédié et entreposé dans un local d'expédition où les différents livreurs en prennent possession.
6. Tout le matériel qui doit être introduit en verraterie ou au laboratoire devra au préalable séjourner dans un sas de décontamination et être désinfecté. La désinfection s'effectue en appliquant une brumisation au « Virkon » selon le protocole établi. Chaque verraterie et chaque laboratoire du CIPQ inc. dispose de son sas de décontamination.
7. Un contrôle des transporteurs de verrats en provenance des locaux d'isolement des fermes des fournisseurs vers les locaux de quarantaine du CIPQ inc. est exigé et attesté d'un document signé (Annexe VI). Les véhicules de transport des verrats devront être lavés, désinfectés et séchés.

- 8.** Le transport des verrats à partir des locaux de quarantaine (CIPQ) jusqu'aux verrateries s'effectue avec le véhicule et la remorque propriété du CIPQ inc. Le véhicule et la remorque sont lavés, désinfectés et séchés dans une station de lavage chauffée et spécialement aménagée à cette fin et propriété du CIPQ inc. Cette procédure est appliquée pour chacun des lots transférés.
- 9.** En outre, toutes les verrateries et laboratoires du CIPQ inc. opèrent sous air filtré (technologie HEPA, DOP 99,97%); les verrateries disposent également d'une aire de réception de verrats, avec douche et vestiaire indépendant, également sous air filtré mais à une pression d'air inférieure à celle des verrateries; les verrats à être introduits en production y séjournent de 48 à 72 heures avant de subir une épreuve pour le SRRP, par PCR et Élixa X3, et une épreuve pour la DEP, le DCVP et Virus de la vallée du Sénégal, puis sont introduits en production suite à la confirmation d'un résultat négatif. Les laboratoires connexes aux verrateries sont aussi sous filtration d'air (HEPA) à une pression inférieure à la verraterie.
- 10.** La totalité des verrats réformés sont euthanasiés sur place, et la disposition des carcasses s'effectue par compostage; des stations de compostage aménagées spécifiquement à cet effet sont en place sur chaque site de production à l'exception du site de St-Patrice; pour ce site les animaux euthanasiés sont ramenés au site de compostage de St-Lambert par un véhicule dédié à cet effet et propriété du CIPQ.
- 11.** Les sites de quarantaines du CIPQ doivent faire l'objet d'une accréditation par le vétérinaire consultant qui en évalue l'aspect de biosécurité.

PROGRAMME DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Traitements

Quarantaine accréditée pour statut domestique :

Jour 1

- Suvaxin Respifend MH/HPS : 2ml
- Liquamicyn LA : 10 ml
- Bimectin : 7 ml
- Parvo Shield L5E: 5 ml
- Circoflex 1 ml

Jour 14

- Suvaxin Respifend MH/HPS : 2ml
- Parvo Shield L5E: 5 ml
- PRO-Banminth : 30 grammes

Durant la quarantaine ou peu après l'entrée en verraterie, les verrats recevront Enterisol lyophilisé (50 doses) en une dose simple ajouté sur une petite quantité de moulée.

Verraterie accrédité statut domestique ; aux 6 mois :

- Parvo Shield L5E: 5 ml
- PRO-Banminth : 30 grammes

Quarantaine accréditée pour statut export :

Jour 1

- Suvaxin Respifend HPS : 2ml
- Liquamicyn LA : 10 ml
- Bimectin : 7 ml
- ER Bac plus : 2 ml
- Circoflex 1 ml

Jour 14

- Suvaxin Respifend HPS : 2ml
- ER Bac plus : 2 ml
- PRO-Banminth : 30 grammes

Dépistage sanitaire, par l'ACIA, en verraterie pour les centres accrédités à l'exportation.

Gastro-entérite transmissible	aux six (6)mois
Leptospirose *	aux six (6)mois
Brucellose	aux six (6)mois
Pseudorage	aux six (6)mois
Tuberculose	aux six (6)mois

* aucun vaccin contre la leptospirose ne doit être utilisé dans le cas d'un centre accrédité pour l'exportation.

Nécropsie

Pour fin de suivi, un minimum de 20 % des verrats trouvés morts et/ou malades de causes non identifiées, sont acheminés à un laboratoire de pathologie animale pour nécropsie.

Bactériologie de la semence

Des échantillons de semence diluée sont prélevés au hasard dans les lots d'hétérospermie dans chacun des laboratoires sur une base hebdomadaire et expédiés pour analyse au complexe scientifique à Ste-Foy. L'ensemencement des géloses se fait le lendemain de la prise d'échantillonnage. Voir le protocole de l'annexe II.

Lors d'une contamination de plus de 500 colonies /ml la semence du verat en cause sera retenue jusqu'à ce que la situation soit rétablie; des correctifs sont mis en place pour corriger, s'il y a lieu, la source du problème.

SURVEILLANCE SANITAIRE

En présence de tout comportement ou signe clinique jugé anormal chez un verrat,

1. Le verratier :

- Vérifie la consommation d'eau et de moulée et apporte les correctifs jugés nécessaires ;
- Vérifie s'il y a présence de diarrhée ;
- Vérifie la présence de fièvre : si la température d'un verrat est supérieure à 40° C, un antibiotique sera administré. Après 24 heures, s'il n'y a pas d'amélioration de l'état de santé, un médecin vétérinaire praticien sera consulté ;
- Consigne toutes ces informations dans le fichier informatisé du verrat ;
- Consulte un médecin vétérinaire praticien dès que trois (3) verrats ou plus présentent, sur une période de trois (3) jours ou moins, les mêmes symptômes.
- Complète les exigences relatives au programme d'assurance qualité AQC^{MD}, basé sur les normes HACCP.

2. Le médecin vétérinaire praticien :

- Examine l'animal ;
- Émet un diagnostic ;
- Prescrit un traitement ;
- Fait de recommandations ;
- Consigne toutes les informations par écrit.

3. Le Directeur général du CIPQ inc.

- S'assure de la mise en application des recommandations formulées ;
- Fait parvenir au médecin vétérinaire responsable de l'application du PGSCIA, les informations laissées par le médecin vétérinaire praticien.

PROCÉDURE D'ADMISSION EN QUARANTAINE

L'autorisation d'entrer un verrat en quarantaine est accordée lorsque les exigences sanitaires suivantes sont respectées :

Examen clinique de l'élevage fournisseur

- Dysenterie :
Absence de signe clinique chez le verrat et dans le troupeau depuis trois (3) mois;
- Gale sarcoptique :
Absence de signe clinique chez le verrat ;
- Rhinite atrophiante :
Absence de signe clinique chez le verrat ;
Absence de problème d'importance et/ou de variation notable des signes cliniques dans l'élevage depuis trois (3) mois.
- Pneumonie enzootique :
Absence de signe clinique chez le verrat ;
Absence de problème d'importance et/ou de variation notable des signes cliniques dans l'élevage depuis trois (3) mois.
- Pleuropneumonie à Actinobacillus :
Absence de signe clinique dans l'élevage depuis six (6) mois.
- Influenza :
Absence de crise aiguë au cours des 60 derniers jours.

- SRRP :
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec sérologie négative.
- Circovirus :
Absence de signes cliniques.
- DEP (Diarrhée Épidémique Porcine) :
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec sérologie négative
- Delta Coronavirus Porcin :
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec sérologie négative.

Dépistage sanitaire des verrats en isolement chez l'élevage fournisseur

Brucellose ¹	Résultat négatif
Gastro entérite transmissible	Résultat négatif
Actino séro 1 et 5	Résultat négatif
Leptospirose ¹	Résultat négatif
Pseudorage ¹	Résultat négatif
SRRP	Résultat négatif au test ELISA X3
DEP	Résultat négatif
Delta Coronavirus Porcin	Résultat négatif

Les verrats admis en quarantaine devront avoir séjourné un minimum de 4 mois, soit du sevrage au transfert en quarantaine, dans un site négatif au virus SRRP.

Note ¹ : Ces épreuves sont exigées, en plus des autres, dans les centres accrédités pour l'exportation.

PROCÉDURE D'ADMISSION EN VERRATERIE

Après un séjour d'au moins trente (30) jours en quarantaine, les verrats font l'objet de dépistage sanitaire afin d'être déclarés éligibles au transfert vers un centre de production.

Dépistage sanitaire

Brucellose ¹	Résultat négatif
Gastro entérite transmissible	Résultat négatif
Leptospirose ¹	Résultat négatif
Pseudorage ¹	Résultat négatif
SRRP ²	Résultat négatif au test ELISA X3
Tuberculose ¹	Résultat négatif
DEP	Résultat négatif
Delta Coronavirus Porcin	Résultat négatif
Virus de la Vallée du Sénégal	Résultat négatif

Lors de la confirmation que les verrats composant l'ensemble du lot sont tous éligibles au transfert, la planification du transfert s'effectue dans le but de minimiser les risques de contamination.

Note¹ : Ces épreuves sont exigées, en plus des autres, dans les centres accrédités pour l'exportation.

Note² : Un dernier prélèvement sanguin pour dépistage du SRRP est effectué la semaine avant le transfert. Le test alors utilisé est un test ElisaX3. Un prélèvement de fèces est effectué pour dépistage de la DEP, SDCV et Virus de la Vallée du Sénégal. Si l'ensemble des verrats du lot présente des résultats négatifs à ces tests, le feu vert est donné pour le transfert.

Le transfert s'effectue selon la procédure décrite au paragraphe 8 de la page 9 du présent document.

PROCÉDURE DE DÉPISTAGE EN VERRATERIE

Le cheptel reproducteur de chacune des verraterie fait l'objet d'une surveillance quotidienne tant qu'à son état de santé. En outre, des verrats sentinelles font l'objet de dépistage avec la technique PCR en regard du SRRP, de la DEP, du Delta Coronavirus Porcin et du virus de la Vallée du Sénégal. Le protocole est le suivant :

SITE	FRÉQUENCE	NBRE DE VERRATS ÉCHANTILLONNÉS
St-Lambert I	2 fois/semaine	5
St-Lambert II	2 fois/semaine	5
St-Lambert III	2 fois/semaine	5
Roxton	2 fois/semaine	5
St-Cuthbert	2 fois /semaine	5
St-Patrice	2 fois /semaine	5

Note ₁ : Toutes les verrateries font l'objet d'un dépistage mensuel en regard du SRRP, avec le test Elisa X3.

Note ₂ : Les centres accrédités "Statut Export" font l'objet d'un dépistage mensuel pour le mycoplasme afin de s'assurer du maintien du statut négatif.

Note ₃ : La fréquence de dépistage pour le Delta Coronavirus Porcin et du virus de la Vallée du Sénégal est de 1fois/semaine.

PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DONT LES ÉLEVAGES SONT SUIVIS PAR LE CDPQ INC.

1. Le Directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée :

- Informe l'éleveur de son intention d'acheter un ou des verrats ;
- Fourni au médecin vétérinaire accrédité par l'ACIA, l'identification des verrats à tester ;
- Soumet au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ un formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » signé par l'éleveur. (Annexe I) ;
- Attend les autorisations des médecins vétérinaires de l'ACIA et du CDPQ avant d'entrer et de sortir le ou les verrats de la quarantaine ;
- Vérifie s'il s'agit d'un troupeau fermé ou si le troupeau fait partie d'une structure pyramidale de diffusion.

2. Le médecin vétérinaire accrédité :

- Obtient l'identité du ou des médecins vétérinaires praticiens qui interviennent dans le troupeau ;
- Visite l'élevage et complète un formulaire d'évaluation sanitaire (Annexe IV);
- Examine individuellement le ou les sujets à acheter ;
- Fait les prélèvements nécessaires ;
- Fait des recommandations au médecin vétérinaire du CIPQ inc., s'il y a lieu.

3. Le médecin vétérinaire du CDPQ :

- Obtient du vétérinaire en charge du suivi de l'élevage toutes les informations pertinentes;
- Interprète les résultats d'analyses ;
- Collige toute l'information ;
- Donne son accord ou son refus au directeur général du CIPQ inc. ou à la personne responsable et autorise l'entrée du sujet en quarantaine ;
- Interprète les résultats de dépistage sanitaire à partir d'échantillons recueillis autour de la trentième journée d'entrée en quarantaine ;
- Avise le directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée de son accord ou de son refus d'introduire le/les reproducteur(s) en verraterie.

**PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION
DE VERRATS DE PROVENANCE HORS QUÉBEC OU D'ÉLEVAGES NON
SUIVIS PAR LE CDPQ**

1. Le Directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée :

- Informe le médecin vétérinaire de l'ACIA de son désir d'introduire un ou des verrats ;
- Soumet au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ un formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » signé par l'éleveur (Annexe I) ;
- Attend les autorisations des médecins vétérinaires de l'ACIA et du CDPQ avant d'entrer ou de sortir le ou les verrats de la quarantaine ;
- Vérifie s'il s'agit d'un troupeau fermé ou si le troupeau fait parti d'une structure pyramidale de diffusion.

2. Le médecin vétérinaire du CDPQ :

- Contacte le médecin vétérinaire particulier de l'éleveur et/ou le médecin vétérinaire qui effectue l'examen pour les achats de verrats ainsi que le vétérinaire responsable de l'application du programme de santé officiel;
- Expédie le formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » et demande de compléter le formulaire d'évaluation sanitaire (Annexe IV);
- Interprète les résultats d'analyses ;
- Collige toute l'information;
- Donne son accord ou son refus au directeur général du CIPQ inc. ou à la personne désignée et autorise l'entrée des sujets éligibles en quarantaine;
- Interprète les résultats sérologiques des verrats trente (30) à quarante (40) jours après l'entrée en quarantaine;
- Avise le directeur général ou la personne désignée de son accord ou de son refus d'introduire le/les reproducteur(s) en verraterie.

ANNEXE I

PROCÉDURE D'ACQUISITION DE VERRATS

AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné, _____ autorise Monsieur/Madame
nom du/de la propriétaire

_____, médecin vétérinaire du Centre de
développement du porc du Québec et Monsieur/Madame _____
médecin vétérinaire praticien, à divulguer aux autorités du CIPQ inc., le statut
sanitaire de mon élevage ainsi que toutes autres informations s'y rattachant.

Il est entendu que ces informations seront traitées en toute confidentialité.

Je pourrai, au moyen d'un avis écrit de ma part et en tout temps, mettre fin à
cette autorisation.

Date : _____

MM/JJ/AA

Signature du/de la propriétaire

ANNEXE II

ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE LA SEMENCE

Objectifs :

- Pour la recherche des agents bactériens pathogènes et/ou opportunistes et agents fongiques opportunistes.

Semence diluée :

- Milieu gélose au sang. Incubation en aérobiose, avec 5 % de CO₂, 24-72 heures, à 37°C.

Échantillonnage:

- Un d'échantillon de semence diluée de six (6) lots d'hétérospERMIE ainsi que trois (3) échantillons de semence provenant de verrat individuel (1/verraterie) à St-Lambert, un d'échantillon de semence diluée de quatre (4) lots d'hétérospERMIE à Roxton Falls et un d'échantillon de semence diluée de quatre (4) lots d'hétérospERMIE à St-Cuthbert est analysée par un laboratoire (ex. : complexe scientifique) pour des tests bactériologiques une fois par semaine. Le résultat de ces tests est transmis à la superviseure des laboratoires, vétérinaire consultant et au directeur général. De plus, le dilueur, l'eau déminéralisée ainsi que les tubulures de remplissage des doses, font l'objet d'un contrôle bactériologique quotidien à l'aide de Pétrifilm; l'évaluation s'effectue au laboratoire du CIPQ inc. après 24, 48 et 72 heures. Les résultats seront consignés sur le formulaire CIPQ-F-67. S'il y a contamination, un échantillon sera envoyé au laboratoire du complexe scientifique pour identification. Une (1) fois par semaine, une épreuve de protéine sur les comptoirs est également effectuée.

ANNEXE III

POLITIQUE D'URGENCE

Les membres du comité de santé du CIPQ inc. définissent et mettent en place un cadre afin de maintenir un excellent statut sanitaire au niveau des verrateries opérées par le CIPQ inc. Tout événement ou traitement relatif à la santé des verrats reproducteurs logés au CIPQ inc. est consigné sur un fichier santé, individuel et informatisé, qui accompagne le verroat durant toute sa vie active. Il faut également élaborer un scénario qui tient compte de la possibilité, bien que minime, qu'un problème épidémique survienne. C'est le but de la présente politique d'urgence qui prévoit les actions à prendre et surtout de décider rapidement si la semence représente un danger pour les utilisateurs.

Pour chaque 100 verrats en inventaire, si trois (3) sujets ou plus présentent le même jour le ou les symptômes suivants :

- Toux
- Dyspnée
- Diarrhée profuse
- Élévation importante de température
- Anorexie
- Mortalité subite

Le verratier devra en avvertir immédiatement le directeur général ou en son absence la personne désignée. Dans la même journée, le directeur général devra organiser une conférence téléphonique avec un vétérinaire du CDPQ, un consultant et un membre du comité de santé. Ces personnes examineront les symptômes rapportés et décideront de la marche à suivre.

Dans la même journée ou au plus tard le lendemain, un des vétérinaires ayant participé à la conférence téléphonique devra visiter le centre. Si nécessaire, un

ou des sujets seront envoyés immédiatement au laboratoire pour nécropsie. On essaiera d'établir un diagnostic provisoire. Dès que le diagnostic provisoire aura été établi, les mêmes personnes seront contactées à nouveau par téléphone, une recommandation sera faite au directeur général sur la possibilité de suspendre la vente de semence. Cette recommandation pourra avoir été faite à titre préventif, la veille, pour une période de 24 heures.

Les maladies pour lesquelles il pourrait y avoir arrêt de diffusion de semence sont les suivantes :

- SRRP
- GET
- Leptospirose
- DEP
- Delta Coronavirus Porcin
- Toute autre pathologie jugée dangereuse

On devra établir ensemble quelles sont les méthodes de diagnostic les plus fiables et les plus rapides à être utilisées pour infirmer ou confirmer le diagnostic pour une des pathologies énumérées plus haut.

ANNEXE IV



HERD HEALTH INQUIRY FOR BOAR SUPPLIERS AND POTENTIAL BOAR SUPPLIERS TO QUEBEC BOAR STUDS

CONTEXT

- Quebec AI boar's studs are all populated with PRRS negative animals to prevent PRRS dissemination in Quebec sow population.
- Most Quebec AI center participate in a provincial health program (PGSCIA) managed by the "Centre de développement du porc du Québec inc" (CDPQ).
- The PGSCIA program has been elaborated by a comity of veterenarians from diverse Quebec swine organisations. The objectives of this program are to:
 - Maintain a PRRS free network of semen providers
 - Provide guidelines to AI center managers to help them protect their centers from PRRS and other diseases
- In this context, health status, biosecurity measures and surveillance program of each potential source of boars for AI centers on PGSCIA program has to be approved by the CDPQ veterinarians prior to purchase of any boars. This information is to be updated once a year by completing this form and sending it back to:

Team « Health », CDPQ
e-mail address : labo-sante@cdpq.ca
phone number: 418-650-2440
fax number: 418-650-1626

- For any question, please contact us at: labo-sante@cdpq.ca

SECTIONS IN THIS FORM

COMPANY INFORMATION	30
GENERAL INFORMATION	30
LIST OF UNITS AFFILIATED TO THE COMPANY	30
DATA ON THE CONSULTING VETERINARIAN	30
HISTORY, MANAGEMENT AND BIOSECURITY	31
HERD HEALTH STATUS	32
HERD HEALTH SURVEILLANCE PROGRAM	33
SIGNATURE	34



COMPANY INFORMATION

General information

Company name	
Owner name	
Contact name	
Phone number	
Cell phone number	
Fax number	
Contact's e-mail	
Billing address	
Number of units ¹ affiliated to the company	

¹ A unit is defined as a barn or site where boars will be raised for grow-finishing period. For each pig unit, complete the next table.

List of units affiliated to the company

<i>Name of unit</i>	<i>Address</i>	<i>Size¹</i>

¹ The size of unit refers to the number of places available in the grow-finishing unit.

Data on the consulting veterinarian

Name	
Address	
Phone number	
Cellular number	
Fax number	
e-mail address	



HISTORY, MANAGEMENT AND BIOSECURITY

When was the sow herd stocked (year)? _____

What is the origin of replacement gilts and boars in sow herd? _____

Since when is this the origin of replacement subjects? _____

How did you obtain the actual herd health profile (check the best answer)?

- Original stocking with C-section pigs
- Original stocking with MEW pigs (<10 days)
- Original stocking with snatch farrowed pigs
- Original stocking with purchased high health status pigs
- Gradual and continual improvement of management to control and eradicate diseases
- Other (explain) _____

What is the minimal distance between the grow-finishing sites of your farms and a neighbouring swine operation (barn, auction or slaughterhouse)?

- Less than 1 km
- Between 1 and 3 km
- More than 3 km

What is the minimal distance between the grow-finishing sites of your farms and the roads (choose the best answer)

- Less than 1 km
- Between 1 and 3 km
- More than 3 km

For the following questions check the best answer:

	Yes	No
Are other animals (dogs and cats) excluded from your barns?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Do you require changing clothes and boots before entering your barns?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Do you require staff and visitors to shower in and shower out when entering or exiting the barns?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Are the barns fenced out?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



HERD HEALTH STATUS

Unit*: _____

For the following diseases, indicate the **current** herd health status:

- Check the “Free” box for diseases that are under regular serological surveillance (negative results).
- Check the “Controlled” box for diseases where the animal is not presenting any clinical signs.
- Mention any clinical sign.

Diseases	Free	Controlled	Clinical signs and comments
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> Serotype 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> Serotype 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> Other serotypes ()	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Porcine respiratory coronavirus (PRCV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Swine delta coronavirus (SDCV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Porcine epidemic diarrhea virus (PED)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dysentery	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Proliferative enteropathy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vaccinated <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
Transmissible gastroenteritis (TGE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H1N1 and H3N2 Influenza	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vaccinated <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
Porcine circovirus-associated disease PCVAD (clinical signs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vaccinated <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> $\frac{+}{-}$ <input type="checkbox"/> $\frac{+}{-}$
<i>Mycoplasma hyopneumoniae</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vaccinated <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
Salmonellosis (clinical signs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Porcine reproductive and respiratory syndrome virus (PRRS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vaccinated <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
Parvovirus related reproductive problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vaccinated <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
Erysipelas related problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vaccinated <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
<i>Streptococcus</i> related problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Haemophilus</i> (Glasser's disease) related problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mange and lice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Others (specify)			

* Copy this form and fill out again if herd health status of a unit is different from others.



HEALTH SURVEILLANCE PROGRAM

Unit*: _____

For each of the major diseases, indicate the frequency and the number of blood, feces or oral fluids samples taken to attest the unit health status. Indicate the name of the test used underneath the name of the disease.

Disease	Animals	Frequency ¹	Number ²
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
PRCV ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
SDCV ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
PED ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
TGE ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
H1N1 Influenza ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
H3N2 Influenza ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
PCVAD ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
<i>Mycoplasma hyopneumoniae</i> ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
<i>Salmonella</i> ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		
PRRS ₃	Sows		
	Grow-Finishing pigs		

¹ Indicate the number of samplings per year. If sampling is made less than once a year, indicate "irregular". If the herd is not free of the disease, than leave it blank.

² Indicate the minimum number of animals per sampling.

³ Indicate the name of the test used underneath the name of the disease.

* Copy this form and fill out again if herd health surveillance program of a unit is different from others.



SIGNATURE

Based on the information I have access to and on the best of my knowledge, I attest that the above data are complete and exact.

Owner or manager

Date

Veterinarian

Date

ANNEXE V



Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA
Lot issu d'une ferme de statut négatif par rapport au SRRP

Nom de la ferme _____ Inventaire en engraissement _____

% mortalité	Mois de l'année (6 derniers mois)					
Présevrage						
Pouponnière						
Engraissement						

Maladie	Signes cliniques observés dans l'élevage durant la croissance des sujets soumis (animaux affectés, signes observés, morbidité, mortalité, etc.)	Date de la dernière sérologie	Élevage		
			Statut sérologique		
			Positif	Négatif	Inconnu
Pneumonie enzootique			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleuropneumonie (APP)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maladie de Glässer			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SRRP			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entéropathie proliférative			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MACVP (PCVAD)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEP			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Delta coronavirus (DCVP)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres problèmes sanitaires significatifs					
Est-ce que vos animaux ont été vaccinés? Si oui, quel(s) vaccin(s) a(ont) été utilisé(s)?					
Date de la dernière visite vétérinaire					

Je, soussigné, atteste avoir transmis au médecin vétérinaire toute l'information nécessaire à l'évaluation sanitaire de mon troupeau. De plus, en cas de changement significatif dans le mois suivant la livraison de mes animaux, je m'engage à communiquer dans les meilleurs délais avec le vétérinaire désigné par le CDPQ.

Signature du propriétaire ou du mandataire

Date

Je, soussigné, atteste que l'information ci-dessus est, à ma connaissance, complète et exacte.

Signature du médecin vétérinaire

Date

Document à transmettre au CDPQ
Télécopieur : 418 650-1626 Courriel : labo-sante@cdpq.ca



Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA Lot issu d'une ferme de statut positif par rapport au SRRP

Nom de la ferme : _____

Taille du lot en pouponnière : _____ Taille du lot en engraissement : _____

Mortalités (%)	Mois de l'année (6 derniers mois)					
Pouponnière						
Engraissement						

Maladie	Signes cliniques observés dans la quarantaine durant la croissance des sujets soumis (animaux affectés, signes observés, morbidité, mortalité, etc.)
Pneumonie enzootique	
Pleuropneumonie (APP)	
Maladie de Glässer	
SRRP	
Entéropathie proliférative	
MACVP (PCVAD)	
DEP	
Delta coronavirus (DCVP)	
Autres problèmes sanitaires significatifs	
Est-ce que vos animaux ont été vaccinés? Si oui, quel(s) vaccin(s) a(ont) été utilisé(s)?	
Date de la dernière visite vétérinaire	

	Nombre d'animaux testés			Commentaires sur les résultats obtenus
	PCR SRRP	SRRP ELISA-X3 /Blocage	DEP/DCVP	
Entrée pouponnière				
Sortie poup./Entrée engrais				
Sortie engrais.				

Je, soussigné, atteste avoir transmis au médecin vétérinaire toute l'information nécessaire à l'évaluation sanitaire de mon troupeau. De plus, en cas de changement significatif dans le mois suivant la livraison de mes animaux, je m'engage à communiquer dans les meilleurs délais avec le vétérinaire désigné par le CDPQ.

Signature du propriétaire ou du mandataire

Date

Je, soussigné, atteste que l'information ci-dessus est, à ma connaissance, complète et exacte.

Signature du médecin vétérinaire

Date

Document à transmettre au CDPQ
Télécopieur : 418 650-1626 Courriel : labo-sante@cdpq.ca

ANNEXE VI



PROTOCOLE POUR LE TRANSPORT DE VERRATS

Protocole de désinfection du camion :

1. La ripe et le fumier devront être enlevés;
2. Laver le véhicule avec un détergent;
3. Rinçage
4. Sécher le véhicule
5. Appliquer un désinfectant au véhicule;
6. Sécher à nouveau le véhicule.

Note : Si le véhicule servant au transport n'a pas été utilisé depuis plus de 72 heures, il doit être désinfecté et séché à nouveau avant utilisation.

Ces étapes sont effectuées entre chaque lots d'animaux.

Détergent utilisé:

- π Proquat (1 : 128)
- π ANTEC HD3 (1 : 160)
- π Prolime (1 : 32)
- π Lift
- π Autre

Désinfectant utilisé:

- π Profilm (1 : 128)
- π Virkon (1 : 400)
- π Fumalyse (1 : 100)
- π PF300
- π Autres

La consignation du parcours et des opérations de désinfections se fait sur le formulaire ISO9001 :2008 numéroté CIPQ-F-84.

